



14 rue du Pressoir  
11190 Luc sur Aude  
tel 04.68.74.01.55  
[mairie@luc-sur-aude.fr](mailto:mairie@luc-sur-aude.fr)

## PROTOCOLE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE LUC SUR AUDE FACE A LA CRISE SANITAIRE

La commune de Luc sur Aude en lien avec les autres communes du RPI Luc-Antugnac-Montazels a décidé de rouvrir l'école à compter du mardi 12 mai 2020. Cette décision répond surtout à la possibilité qui est ainsi offerte aux enfants de reprendre le cours de l'enseignement en classe qui avait été interrompu par les mesures de confinement. Il appartient donc à chaque parent de se déterminer en fonction des mesures mises en place par la Mairie d'une part et par les personnels de l'Éducation nationale d'autre part pour décider s'ils les jugent suffisantes pour accueillir leurs enfants. Le présent protocole s'articule avec le protocole des personnels de l'éducation nationale, et tient compte de l'espace disponible dans les salles de classe, compte tenu des effectifs.

### **Description des mesures**

Arrivée des enfants à l'école : devant l'incertitude quant à la disponibilité des transports scolaires et leur aptitude à pouvoir offrir l'espace suffisant entre les enfants, il est demandé au moins la première semaine d'accompagner leurs enfants et de venir les chercher à la fin de la classe.

Repas de midi : dans l'attente de la reprise de la cantine il est demandé aux parents de fournir un panier repas avec couvert, serviettes, bouteille d'eau ; le repas sera pris dans la salle de classe.

### Coupure de midi 12h à 13h20

Le repas sera pris, après le lavage des mains, de 12h à 12h30. Rangement du panier repas par les élèves.

\*barrer la mention inutile

La pause de midi, après le repas, se fera selon les mêmes critères que les récréations définies dans le protocole de l'éducation nationale, et sera assurée par le personnel communal et / ou celui de l'ALAE.

Mesures de désinfection, de nettoyage et de précautions : les salles de classe seront aérées par le personnel communal avant l'arrivée des enfants, à la mi-journée et après la sortie des élèves.

Le nettoyage normal des salles de classes et des autres locaux se fera selon les pratiques habituelles, par contre les mesures suivantes seront appliquées :

-Utilisation d'un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à cette même norme** pourront aussi être utilisées.

- Désinfection les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).

En l'absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476, une solution désinfectante à base d'eau de Javel diluée à 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) sera utilisée selon les recommandations du fabricant pour l'application de la solution à base d'eau de Javel. L'attention sera portée à ne pas mélanger de l'eau de Javel avec des produits autres que de l'eau, ce qui provoquerait des vapeurs irritantes et toxiques pour les yeux, la peau et les muqueuses respiratoires. Enfin un rinçage systématiquement après application de la solution à base d'eau de Javel sera effectué

Si le nettoyage-désinfection des surfaces se fait avec deux produits différents (détergent puis désinfectant), il faudra respecter les étapes suivantes :

- o Nettoyage avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent ;
- o Rinçage à l'eau avec un autre bandeau de lavage ;
- o Séchage des surfaces ;
- o Puis désinfection avec un troisième bandeau de lavage imprégné.

Une bande ou une lingette déjà utilisée ne sera jamais replongée dans un produit propre. Des lingettes/bandeaux réutilisables ne seront réemployés qu'après lavage à 60°C.

Les lingettes et bandeaux à usage unique seront éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères. L'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires) sera proscrite, ainsi que l'usage d'aspirateur.

Toutes ces opérations de nettoyage-désinfection se feront en l'absence des élèves. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des élèves. Les produits sont tenus hors de portée des élèves.

### Fréquence

Le nettoyage et la désinfection des sols seront effectués au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

\*barrer la mention inutile

Les sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, seront désinfectés 4 fois par jour : après la récréation, après la pose méridienne, après la récréation de l'après-midi et après la sortie des élèves

Les autres points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, et autres seront nettoyés 2 fois par jour après la pose de midi et le soir.

Les tables seront nettoyées et désinfectées 2 fois par jour, après le repas de midi et le soir après le départ des élèves.

Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels seront désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée.

### Mise à disposition des équipements, personnel et matériel

La Mairie s'engage à mettre le matériel suivant à la disposition des enseignants et des élèves :

- distributeur de serviettes jetables dans chaque classe
  - mouchoirs à usages unique dans chaque classe
- poubelles avec sacs dans chaque classe
- Savon liquide aux divers lavabos
- Gel hydro-alcoolique dans chaque classe
- Lingettes désinfectantes dans chaque classe
- des cales portes
- thermomètre laser
- gants (sans latex).

Le personnel municipal sera muni de masques. Il utilisera le gel hydro alcoolique avant de rentrer dans l'école le matin, en cas de sortie à l'extérieur ou de manipulations d'objets extérieurs à l'école (colis, courrier, ustensiles...) ainsi qu'à l'issue de chaque opération de nettoyage ou de désinfection.

### Contrôles des mesures

Un rapport quotidien sera établi par le personnel communal et signé par les agents, il sera vérifié par le Maire.

Le Maire  
Jean Claude Pons

\*barrer la mention inutile

## Rapport de contrôle de l'agent communal

Nom : .....

Date : .....

Action	Validation
Port du masque	
Désinfection des mains	
Aération des classes 3 fois	
Désinfection des toilettes 1	
Désinfection des toilettes 2	
Désinfection des toilettes 3	
Désinfection des toilettes 4	
Désinfection des tables 1	
Désinfection des tables 2	
Désinfection des points de contact 1	
Désinfection des points de contact 2	
Evacuation des poubelles et objets jetables	
Stocks des équipements nécessaires	
Nettoyage des sols	

REMARQUES DE L'AGENT A PORTER A LA CONNAISSANCE DE  
PARENTS - ENSEIGNANTS - MAIRE\*

Signature du personnel en charge

Visa du Maire

\*barrer la mention inutile